



Bras, le 17 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2026-104
AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I- 8ème partie- signalisation temporaire),

VU la demande d'autorisation de travaux de pose d'appui télécom et de remaniement de câble et d'arrêté de circulation pour un stationnement de nacelle sur la chaussée, en date du 16 avril 2026, de Monsieur Didier BLAISE, représentant de la société SOLUTIONS 30 au 2229 Routes des Crêtes à Valbonne 06560 et de ses partenaires ROUND B et FIBROTECH pour le compte de la Société ORANGE, au niveau du 103 Chemin des Vaux à BRAS, du lundi 15 au dimanche 26 juin 2026.

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public d'autoriser lesdits travaux et de réglementer la circulation et le stationnement pour des travaux d'implantation d'appui de câbles télécom situés au niveau du 103 Chemin des Vaux à BRAS, devant être réalisés par la société SOLUTIONS 30 SUD-EST siégeant au 2229 route des Crêtes, 06560 VALBONNE, pour le compte d'ORANGE,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, qu'il a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité usagers ainsi que des personnes chargées d'œuvrer sur le chantier,

ARRÊTE

Article 1 : Du lundi 15 au dimanche 26 juin 2026.inclus, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement au niveau du 103 Chemin des Vaux à BRAS de 07h30 à 17h30 par la société SOLUTIONS 30 SUD-EST.

Article 2 : Les véhicules affectés pour l'intervention des travaux seront autorisés à circuler et se stationner à hauteur du chantier, et une nacelle sera autorisé à occuper le domaine public routier.

*République Française
Liberté – Égalité – Fraternité*

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Publié le : 20/04/2026 10:07 (Europe/Paris)

Collectivité: Bras de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr

https://www.mairie-bras.fr/documents_administratifs/59336

Article 3 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

La société SOLUTIONS 30 SUD-EST se chargera de la signalisation du chantier ainsi que de l'affichage du présent arrêté au moins 48 heures avant le début du chantier.

Article 4 : La société SOLUTIONS 30 SUD-EST et ses sous-traitants seront responsables de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de BRAS et les agents de la Police Municipale de BRAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La société SOLUTIONS 30 SUD-EST et ses sous-traitants.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS.
- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin-la -Sainte-Baume

Le Maire,
Franck PERO

